



Chapelle St-Jean - 83680 La Garde-Freinet
Tél. 04 94 43 08 57 - Fax 09 70 06 50 07
email : cpatfreinet@orange.fr
www.conservatoiredufreinet.org

RECU FISCAL POUR DON

(Article 200 et 978 du Code Général des Impôts)

Conservatoire du Patrimoine du Freinet
Chapelle Saint-Jean
83680 LA GARDE-FREINET

Association d'intérêt général ayant pour objet de préserver et de mettre en valeur les composantes du patrimoine du massif des Maures et du Freinet en particulier. Les activités de l'association sont les suivantes : médiation culturelle, animations pédagogiques, visites guidées ; gestion d'un musée d'Arts et Traditions Populaires et d'archéologie ; recherche scientifique ; étude de projets ; édition ; chantiers de restauration ; et toute activité répondant à l'objet de l'association.

Donateur :

NOM PRÉNOM
ADRESSE
99999 VILLE

Bénéficiaire :

Conservatoire du Patrimoine du Freinet reconnaît avoir reçu, au titre des versements ouvrant droit à une réduction d'impôt, la somme de *** euros

Date du don : *****

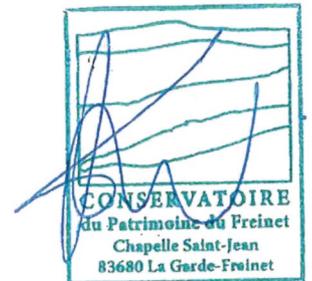
Forme du don : don manuel

Nature du don : numéraire

Mode de versement : espèces / chèque / versement

La Garde-Freinet, le date

Laurent BOUDINOT,
Directeur



Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 978 du Code Général des Impôts Particulier : Vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si vous êtes redevable de l'impôt sur la fortune immobilière, vous bénéficiez d'une réduction de votre IFI égale à 75 % du Montant de votre don, dans la limite de 50 000 euros. Attention la fraction de don ayant donné lieu à réduction d'IFI, ne peut ouvrir droit, parallèlement, à réduction d'IR. Lorsque le don est éligible aux deux dispositifs, le donateur pourra choisir l'un ou l'autre ou bien décider de ventiler son don.